

Péréquation financière 2023 entre la Confédération et les cantons

Examen du traitement des données par les offices cantonaux et fédéraux

L'essentiel en bref

Le volume total de la péréquation financière (RPT) représentera un montant de 5595 millions de francs pour 2023, en hausse de 5,5 % par rapport à 2022 (5305 millions). Cette hausse découle de la révision partielle de la Loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Elle introduit des modifications au niveau du calcul de la dotation allouée aux cantons à faible potentiel ainsi que de la répartition des contributions de la Confédération et des cantons à fort potentiel. Des mesures d'atténuation temporaires de quelque 160 millions de francs en 2023 en faveur des cantons à faible potentiel de ressources seront aussi versées.

Des erreurs dans les données fiscales cantonales...

En 2022, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné les données fiscales dans les cantons de Bâle-Campagne, de Genève, des Grisons, de Saint-Gall, de Schaffhouse, de Schwytz et de Zurich. Globalement, et en considérant les cantons examinés par le passé, les processus d'assurance qualité montrent des disparités importantes entre les cantons. Des améliorations ponctuelles peuvent être apportées.

Suite aux contrôles effectués, le CDF a relevé des erreurs pour un montant cumulé brut de 83,9 millions de francs au niveau du potentiel de ressources de l'année 2019. Plusieurs cas concernent notamment le canton de Zurich. Selon la décision du groupe technique, toutes les erreurs identifiées n'ont pas été corrigées, car sans impact sur le potentiel de ressources.

... et du mouvement dans les offices fédéraux

Les processus RPT et les systèmes de contrôle interne des offices fédéraux sont efficaces. Le CDF n'a pas constaté d'erreur dans le traitement des données, ni dans le calcul des montants pour la péréquation 2023. Le CDF a également procédé à un suivi des recommandations ouvertes auprès des offices fédéraux.

A l'Administration fédérale des contributions, le projet d'automatisation accrue des processus, recommandé par le CDF depuis 2012, devrait être opérationnel en automne 2022.

A l'Office fédéral de la statistique, une recommandation ouverte concerne un projet en lien avec la modernisation de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. Des démarches ont été entreprises sur ce point et ce projet se trouve à la fin de la phase de conception.

Quant à l'Administration fédérale des finances, la mise à jour du processus de gestion des changements dans l'application de calcul a débuté en 2021 et s'achèvera à fin 2022.